

PIECES A FOURNIR POUR OBTENIR UNE CARTE ZES

Un formulaire de demande à remplir

- 1- Deux (02) photos d'identité
- 2- Une (01) copie du passeport ou du document de voyage en cours de validité
- 3- Une (01) copie du certificat d'identification personnelle de l'étranger (CIPE) en cours de validité
- 4- Un (01) certificat médical délivré par un médecin agréé par l'Autorité administrative de la zone économique spéciale concernée
- 5- Un (01) casier judiciaire du pays d'origine, ou du dernier lieu de résidence, ou tout autre document équivalent délivré par les services consulaires pour la première carte de résident au Bénin, et le casier judiciaire du Bénin en cas de renouvellement
- 6- Une (01) attestation délivrée par l'autorité administrative justifiant de la qualité (d'investisseur agréé de la zone économique spéciale) du demandeur
- 7- Un (01) récépissé des frais d'obtention qui s'élèvent à 350.000 FCFA payés au trésor public

S'il s'agit des mineurs les parents ajouteront aux pièces ci-dessus :

- Une autorisation parentale
- Une copie de la carte de résident du père et de la mère
- Une copie du CIPE du père et de la mère

NB: L'épouse de l'investisseur quant à elle va ajouter la copie de l'acte de mariage (traduite au Ministère des Affaires Etrangères si l'acte n'est pas en langue française).